



## ANNEXE 1

### FICHE ACTION 1 – Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

**Domaine** : Emploi / ESS

#### **Nom de l'action : Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)**

Le PES 21 a été retenu dans le cadre de l'appel à projet DLA départemental pour le territoire de la Côte-d'Or lancé par l'Etat (Direccte) et la Caisse des Dépôts et Consignations pour la période 2026-2028. Il est donc opérateur du DLA à l'échelle du département de la Côte-d'Or pour l'année d'exécution de cet avenant.

#### **Objectifs de l'action :**

- Accueillir et accompagner les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) créatrices d'emplois
- Réaliser le diagnostic partagé de leur capacité de consolidation
- Financer des actions d'accompagnement individuel ou collectif, réalisées par des experts
- Assurer le suivi dans le temps et mesurer l'impact des actions

## **Moyens de l'action :**

Moyens humains : 2,75 ETP (totalité du projet, avec l'ensemble des financeurs dont Dijon Métropole) ; 2 chargés de missions (temps complet), une assistante de gestion/chargée de communication (temps partiel), une directrice qui coordonne le dispositif (temps partiel).

Moyens matériels et logistiques : locaux mis à disposition du PES 21 par la Ville, 12 avenue Gustave Eiffel, 21000 Dijon

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) : Dijon Métropole, DDETS, Caisse des Dépôts et Consignations, Région Bourgogne Franche-Comté, Département de la Côte-d'Or, FSE+.

## **Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...) :**

Nom de l'action : Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) Description

de l'action :

Le DLA appuie la création, la consolidation, le développement de l'emploi dans une démarche de renforcement du modèle économique de la structure d'utilité sociale accompagnée, au service de son projet associatif et du développement du territoire.

Objectifs :

- Favoriser la création et la consolidation d'emplois, l'amélioration de la qualité des emplois au service du projet des structures
- Aider les structures à renforcer leurs compétences pour leur permettre d'adapter leurs activités à l'évolution de leur environnement et les professionnaliser sur leur fonction employeur
- Asseoir le modèle économique des structures d'utilité sociale employeuses
- Faciliter l'ancrage des activités et des structures accompagnées dans leur territoire d'action

Principes fondateurs de l'intervention du DLA :

- Un dispositif participatif
- Une déclinaison locale concertée des objectifs du dispositif, avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire
- Une coopération des pilotes DLA avec les partenaires associatifs et les partenaires de l'ESS pour l'accompagnement des structures

- Un cadre d'intervention complémentaire aux dispositifs existants, l'intervention du DLA s'inscrivant dans une logique de complémentarité et de subsidiarité aux autres ressources et dispositifs du territoire
- Un accompagnement centré sur le projet et les activités, le DLA étant au service des structures bénéficiaires du dispositif avant tout
- La mise en place d'un plan d'accompagnement inscrit dans le temps mais délimité dans la durée, qui mobilise les compétences des différents acteurs du territoire
- Un repérage continu de prestataires ressources, l'ensemble des acteurs du dispositif participant au repérage de prestataires qualifiés et expérimentés dans le champ des activités d'utilité sociale

#### Missions du DLA :

L'action du DLA repose sur la mobilisation d'acteurs et la mobilisation des ressources du territoire pour la mise en place d'un accompagnement des activités et services portés par la structure bénéficiaire. Le plan d'accompagnement est le fil conducteur de l'action.

#### Missions du DLA :

- information et mobilisation des structures de son territoire et de ses têtes de réseaux
- accueil individualisé des responsables de direction et administrateurs de la structure
- conduite d'un diagnostic partagé sur les problématiques rencontrées
- proposition d'un plan d'accompagnement sous forme individuelle et/ou collective, approuvé par le comité d'appui
- aide à la recherche des prestataires d'ingénierie qui seront mobilisés pour remédier aux problèmes identifiés
- financement direct des interventions de consolidation nécessaires
- suivi des actions d'appui, de la mise en œuvre et du plan d'accompagnement. Les structures mobilisent volontairement un accompagnement par le DLA.

#### Processus et étapes du dispositif :

- 1 - Prise de contact
- 2 - Entretien – diagnostic
- 3 - Approbation du diagnostic
- 4 - Passage de la demande d'accompagnement en commission

- 5 - Recherche et choix du prestataire
- 6 - Déroulement de l'accompagnement
- 7 - Fin de l'accompagnement et restitution / bilan
- 8. Suivi post accompagnement

### Programmation 2026

Pour la période 2026-2028, le DLA va poursuivre son action d'accompagnement individuel et collectif des structures de l'ESS, en répondant aux objectifs et en tenant compte des attendus du cadre d'action national :

- Apporter des réponses adaptées aux problématiques rencontrées par les structures de l'ESS, au premier rang desquelles les petites et moyennes associations.
- Créer, consolider, développer et améliorer la qualité de l'emploi, par le renforcement du modèle économique de la structure accompagnée, au service de son projet et du développement du territoire.
- Réaffirmer le métier de chargé.e de mission DLA dans sa fonction et mission de coordonnateur de parcours d'accompagnement.

Les structures de l'ESS, suite à la période Covid et aux différentes crises qui s'enchainent depuis 2023, font face à un triptyque de difficultés :

- difficultés économiques,
- difficultés de renouvellement des gouvernances,
- difficultés de mise en œuvre du projet associatif au regard des financements de l'ESS.

En Côte d'Or, le PES souhaite accompagner les structures à se renforcer de manière systémique face à ces problématiques, en visant la prévention et les actions en amont. Il privilégie la logique de parcours au sein du DLA afin de consolider ces structures sur tous les plans.

- Le PES 21 travaille de manière coordonnée pour **diversifier les ressources des structures de l'ESS** :
  - o Avec le travail qu'il mène sur les ASER (Achats socialement et écologiquement responsables) à la fois auprès des acheteurs publics (participation au SPASER de Dijon Métropole, petits déjeuners RSE, atelier avec le CHU de Côte-d'Or) et auprès des structures (webinaire sur les ASER, accompagnement collectif à la réponse aux marchés publics)
  - o Avec les temps d'information dédiés aux financements, par exemple avec France Active et une prestataire spécialiste des financements privés ; ou encore sur les programmes européens, l'évènement « *S'ouvrir sur l'Europe, quels dispositifs mobiliser ?* » va être réitéré.
  - o Des parcours d'accompagnements collectifs sont proposés : « *Définir une stratégie commerciale et marketing, éthique et solidaire* », « *Elaborer une stratégie de financements privés* » et « *S'approprier et faire bon usage de Linked'In dans une stratégie de diversification des financements* »
  - o Avec le lien avec le Club des entrepreneurs de l'ESS dont la diversification des ressources est un thème phare. En 2025, le PES a initié une **rencontre entre la Fondation de France Centre Est et les structures de l'ESS**, et animé un **atelier de construction de plan de Trésorerie**. L'association souhaite aller plus loin en 2026 avec une demi-journée de sensibilisation avec la DDETS21 et la CCSF21 sur la détection des problématiques financières, l'anticipation et la prévention des difficultés économiques.

- Le PES 21 s'est emparé, dès 2025, de la question de **l'engagement et du renouvellement des gouvernances**. Le DLA est présent dans les 2 collectifs d'acteurs qui, après une phase d'étude, vont être dans une phase d'expérimentation et de recherche de solutions afin de faciliter l'engagement des 16-30 ans (cf. Printemps de l'engagement 2025) et des 50-70 ans.

Les structures bénéficiaires du DLA sont enquêtées sur leurs besoins et leurs process d'accueil, d'intégration, de formation et de fidélisation des bénévoles. Le DLA21 se nourrira du résultat des enquêtes afin de proposer des accompagnements autour de ces thématiques et certaines structures participeront aux expérimentations mises en œuvre dès 2026 (parcours de bénévole...). *Le Club des entrepreneurs de l'ESS* s'empare aussi du sujet avec un cycle sur la gouvernance : soirée sur les gouvernances partagées et participatives et ateliers sur les formes d'entrepreneuriat dans l'ESS.

- De plus, l'intégration du DLA dans le **réseau Guid'Asso** (Pour information, le PES est labellisé généraliste depuis 2024 en plus de la labellisation spécifique du DLA), va permettre une articulation encore meilleure entre les différents partenaires de l'accompagnement du territoire au service des structures de l'ESS, ainsi que la co-construction d'outils (ateliers de sensibilisation, formations...)

Avec ces partenaires, l'accent va être mis sur les projets associatifs des structures, en mettant en avant le modèle socio-économique de celles-ci et des moyens à bien dimensionner pour le déploiement de ces projets.

L'équipe poursuit sa réflexion sur l'opportunité de réaliser **des accompagnements collectifs sectoriels et en partenariat**. Par exemple : les modèles économiques des clubs sportifs ou encore la transition écologique dans les structures culturelles.

Et surtout afin d'assurer la pérennité des structures, le PES 21 est en train de construire un accompagnement collectif à la prévention et à la transformation des conflits internes car c'est une conséquence forte des difficultés évoquées plus haut. Pour l'association, le sujet de la santé mentale au travail devient une des priorités.

Dates ou périodes de l'action : durant toute l'année, du lundi au vendredi, sur rendez-vous (accueils et entretiens), de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Lieu(x) de déroulement de l'action : locaux mis à disposition du PES 21 par la Ville (12 avenue Gustave Eiffel, 21 000 Dijon)

### **Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :**

Le DLA a pour cible principale (mais non exclusive) :

- les petites et moyennes associations employeuses,
- les structures d'insertion par l'activité économique,
- les coopératives à finalité sociale.

Parmi ces publics, des priorités peuvent être données sur la base d'un diagnostic territorial réalisé par le DLA, le DLA Régional et ses partenaires, les réseaux associatifs, les collectivités, etc. L'éligibilité d'une structure n'est cependant pas contrainte de façon définitive par son statut juridique, par le nombre de ses salariés ou encore par son territoire d'intervention et n'est pas conditionnée par son appartenance à un réseau ou par son secteur d'activité. Le DLA n'a pas pour vocation l'accompagnement à la création d'une nouvelle structure dans la mesure où cet accompagnement peut relever d'autres acteurs spécialisés.

### **Tarifs pratiqués :**

Gratuité

### **Partenaires :**

- Centre de Ressources de la Vie Associative (CRVA), France Active Bourgogne, Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or (CDOS), Association Profession Sport Animation Loisirs Culture (APSALC 21), Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Bourgogne Franche-Comté (CRESS) / DLA Régional, Coopérative d'Activités et d'emploi Bourgogne (CAE Bourgogne), BGE Perspectives, Mouvement Associatif,

- 8 autres structures porteuses du DLA dans les départements de la Région BFC + le DLA Régional : Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Yonne (FDFR 89), BGE Perspectives, Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi du territoire de Belfort (MIFE 90), Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre, S'Unir pour Accompagner l'Action Associative 70 (U3A 70), BGE Franche-Comté, France Active Bourgogne et Franche-Comté (DLA Régional), Réseau Initiative Doubs.

- Ville de Dijon, Dijon Métropole, DDETS, CDC, Département de Côte-d'Or, ...

### **Critères d'évaluation :**

- **Indicateurs d'activité :**
- Nb de structures accueillies par le DLA
- Nb de structures accompagnées
- Nb de structures bénéficiaires d'un diagnostic
- Nb de structures bénéficiaires d'ingénieries individuelles
- Nb de structures bénéficiaires d'ingénieries collectives
- Nb de structures bénéficiaires d'un suivi post-ingénierie
- Nb de prestations d'ingénieries individuelles

- Nb de prestations d'ingénieries collectives
- **Indicateurs emplois**
  - Nb d'emplois (en nb de salariés et en nb d'ETP) dans les structures accompagnées
  - Nb d'emplois aidés dans les structures accompagnées
  - Taux d'occupation dans l'emploi des structures accompagnées
  - Part des CDI dans l'emploi total dans les structures accompagnées
- **Indicateurs de rayonnement et de réseau**
  - Nb d'acteurs de l'accompagnement présents au Comité d'appui technique du DLA
  - Nb de rencontres organisées dans l'année avec les partenaires du DLA sur le territoire
  - Nb d'événements de valorisation du DLA organisés dans l'année
  - Nb de participations à des événements organisés par des partenaires
  - Nb de comités de pilotage départementaux organisés par an
  - Participation au comité de pilotage régional
  - Nb de comités d'appui technique organisés par an
  - Bilan annuel de l'activité du DLA sur le département

**Budget prévisionnel annuel de l'action : 255 623 € pour 2026**

**Participation financière de Dijon Métropole : 9000 € pour 2026**

## Budget 2026

### BUDGET DU PROJET 2026 DU 1ER JANVIER 2026 AU 31 DECEMBRE 2026

| CHARGES                                                                                         | Montant | PRODUITS                                                                                        | Montant |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| CHARGES DIRECTES                                                                                |         | RESSOURCES DIRECTES                                                                             |         |
| 60 - Achats                                                                                     | 101 504 | 70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services                          |         |
| Achats matières et fournitures                                                                  | 3 793   | 73 – Dotations et produits de tarification                                                      |         |
| Autres fournitures                                                                              | 711     | 74 – Subventions d'exploitation                                                                 | 254 201 |
| Ingénieries DLA                                                                                 | 97000   |                                                                                                 |         |
| 61 – Services extérieurs                                                                        | 6 827   | Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page | 133 701 |
| Locations                                                                                       | 1 422   | DEETS21                                                                                         | 83 701  |
| Entretien et réparation                                                                         | 4 267   | BANQUE DES TERRITOIRES                                                                          | 50 000  |
| Assurance                                                                                       | 948     | Conseil.s Régional(aux)                                                                         | 46 500  |
| Documentation                                                                                   | 190     |                                                                                                 |         |
| 62 – Autres services extérieurs                                                                 | 20 685  | Conseil.s Départemental(aux)                                                                    | 5 000   |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires                                                      | 7 927   |                                                                                                 |         |
| Publicité, publications                                                                         | 1 562   | -                                                                                               |         |
| Déplacements, missions                                                                          | 7 000   | Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :DIJON                                    | 9 000   |
| Services bancaires, autres                                                                      | 4 196   |                                                                                                 |         |
| 63 – impôts et taxes                                                                            | 948     |                                                                                                 |         |
| Impôts et taxes sur rémunération                                                                | 948     |                                                                                                 |         |
| Autres impôts et taxes                                                                          |         | Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)                                                        |         |
| 64 – Charges de personnel                                                                       | 125 659 | Fonds européens (FSE, FEDER, etc)                                                               | 60 000  |
| Rémunération des personnels                                                                     | 90 352  | L'agence de services et de paiement (emplois aidés)                                             |         |
| Charges sociales                                                                                | 31 301  | Autres établissements publics                                                                   |         |
| Autres charges de personnel                                                                     | 4 006   | Aides privées (fondation)                                                                       |         |
| 65 – Autres charges de gestion courante                                                         | -       | 75 – Autres produits de gestion courante                                                        | 474     |
|                                                                                                 |         | 756. Cotisations                                                                                | 474     |
|                                                                                                 |         | 758 Dons manuels - Mécénat                                                                      |         |
| 66 – Charges financières                                                                        |         | 76 – Produits financiers                                                                        |         |
| 67 – Charges exceptionnelles                                                                    |         | 77 – Produits exceptionnels                                                                     |         |
| 68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées |         | 78 – Reprises sur amortissements et provisions                                                  |         |



|                                                                 |         |                                               |         |
|-----------------------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------------|---------|
| 69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés |         | 79 – Transfert de charges                     | 948     |
| <b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>         |         | <b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b> |         |
| Charges fixes de fonctionnement                                 |         |                                               |         |
| Frais financiers                                                |         |                                               |         |
| Autres                                                          |         |                                               |         |
| TOTAL DES CHARGES                                               | 255 623 | TOTAL DES PRODUITS                            | 255 623 |
| Excédent prévisionnel (bénéfice)                                |         | Insuffisance prévisionnelle (déficit)         |         |